



N°	Commune	Code	Superficie (ha)	Population (hab.)
101	Commune de Tallard	05130	1,9	4073
102	Commune de Tallard	05130	1,9	4073
103	Commune de Tallard	05130	1,9	4073
104	Commune de Tallard	05130	1,9	4073
105	Commune de Tallard	05130	1,9	4073
106	Commune de Tallard	05130	1,9	4073
107	Commune de Tallard	05130	1,9	4073
108	Commune de Tallard	05130	1,9	4073
109	Commune de Tallard	05130	1,9	4073
110	Commune de Tallard	05130	1,9	4073
111	Commune de Tallard	05130	1,9	4073
112	Commune de Tallard	05130	1,9	4073
113	Commune de Tallard	05130	1,9	4073
114	Commune de Tallard	05130	1,9	4073
115	Commune de Tallard	05130	1,9	4073
116	Commune de Tallard	05130	1,9	4073
117	Commune de Tallard	05130	1,9	4073
118	Commune de Tallard	05130	1,9	4073
119	Commune de Tallard	05130	1,9	4073
120	Commune de Tallard	05130	1,9	4073
121	Commune de Tallard	05130	1,9	4073
122	Commune de Tallard	05130	1,9	4073
123	Commune de Tallard	05130	1,9	4073
124	Commune de Tallard	05130	1,9	4073
125	Commune de Tallard	05130	1,9	4073
126	Commune de Tallard	05130	1,9	4073
127	Commune de Tallard	05130	1,9	4073
128	Commune de Tallard	05130	1,9	4073
129	Commune de Tallard	05130	1,9	4073
130	Commune de Tallard	05130	1,9	4073
131	Commune de Tallard	05130	1,9	4073
132	Commune de Tallard	05130	1,9	4073
133	Commune de Tallard	05130	1,9	4073
134	Commune de Tallard	05130	1,9	4073
135	Commune de Tallard	05130	1,9	4073
136	Commune de Tallard	05130	1,9	4073
137	Commune de Tallard	05130	1,9	4073
138	Commune de Tallard	05130	1,9	4073
139	Commune de Tallard	05130	1,9	4073
140	Commune de Tallard	05130	1,9	4073
141	Commune de Tallard	05130	1,9	4073
142	Commune de Tallard	05130	1,9	4073
143	Commune de Tallard	05130	1,9	4073
144	Commune de Tallard	05130	1,9	4073
145	Commune de Tallard	05130	1,9	4073
146	Commune de Tallard	05130	1,9	4073
147	Commune de Tallard	05130	1,9	4073
148	Commune de Tallard	05130	1,9	4073
149	Commune de Tallard	05130	1,9	4073
150	Commune de Tallard	05130	1,9	4073

Zonage du PLU

- Ua (H) : Zone urbaine correspondant aux parties anciennes de Tallard et aux faubourgs en périphérie du centre ancien, soumise aux règles du secteur "Noyau historique et les faubourgs" de l'AVAP/SPR
- Uaa (H) : Zone urbaine correspondant au centre ancien historique, soumise aux règles du secteur "Noyau historique et les faubourgs" de l'AVAP/SPR
- Ub : Zone urbaine correspondant aux extensions plus récentes de l'urbanisation
- Uc (L) : Zone urbaine correspondant aux extensions plus récentes de l'urbanisation, soumise aux règles du secteur "La lisière urbaine" de l'AVAP/SPR
- Ucomp (L) : Zone urbaine correspondant au camping la Chêne, soumise à l'OAP n°4 et aux règles du secteur "La lisière urbaine" de l'AVAP/SPR
- Ucampus : Zone urbaine correspondant à la zone de l'aérocampus
- Ud : Zone urbaine équipée et réservée à la piste d'envol et aux installations et constructions civiles et militaires de l'aérodrome ayant fait l'objet d'une étude dérogatoire à l'inconstructibilité aux abords de la RN85 en 2005
- Udx : Zone urbaine, extension de la zone Ud, équipée et réservée à la piste d'envol et aux installations et constructions civiles et militaires de l'aérodrome ayant fait l'objet d'une étude dérogatoire à l'inconstructibilité aux abords de la RN85 en 2025
- Ue : Zone urbaine destinée aux activités économiques
- Uea : Zone urbaine destinée aux activités économiques correspondant au secteur de Côte Jalla ayant fait l'objet d'une étude dérogatoire à l'inconstructibilité aux abords de la RN85 en 2016
- Ueb : Zone urbaine destinée aux activités économiques correspondant au secteur Moulin de Gilles ayant fait l'objet d'une étude dérogatoire à l'inconstructibilité aux abords de la RN85 en 2008
- Uec1 : Zone urbaine destinée aux activités économiques correspondant à la zone d'activités économiques Ouest de la RN85 ayant fait l'objet d'une étude dérogatoire à l'inconstructibilité aux abords de la RN85 en 2008
- Uec2 : Zone urbaine destinée aux activités économiques correspondant à la zone d'activités économiques Est de la RN85 ayant fait l'objet d'une étude dérogatoire à l'inconstructibilité aux abords de la RN85 en 2008
- Ued : Zone urbaine destinée aux activités économiques. Secteur du Petit Collet soumise à l'OAP n°1 et ayant fait l'objet d'une étude dérogatoire à l'inconstructibilité aux abords de la RN85 en 2005
- Uep : Zone urbaine réservée aux équipements d'intérêt collectif et services publics et aux activités connexes
- Uep (L) : Zone urbaine réservée aux équipements d'intérêt collectif et services publics et aux activités connexes, soumise à l'OAP n°4 et aux règles du secteur "La lisière urbaine" de l'AVAP/SPR
- Uepd : Zone urbaine réservée aux équipements d'intérêt collectif et services publics et aux activités connexes - Centre technique communal ayant fait l'objet d'une dérogation au titre de l'article L122-7 du Code de l'Urbanisme
- Uepd (L) : Zone urbaine réservée aux équipements d'enseignement, de santé et d'action sociale
- Um : Zone urbaine réservée aux établissements de santé et d'action sociale
- Um (L) : Zone urbaine réservée aux établissements de santé et d'action sociale, soumise aux règles du secteur "La lisière urbaine" de l'AVAP/SPR
- Umh (L) : Zone urbaine réservée aux établissements de santé et d'action sociale et habitations soumise aux règles du secteur "La lisière urbaine" de l'AVAP/SPR
- Alu (L) : Zone à urbaniser. Secteur de la Garenne, soumise à l'OAP n°3 et aux règles du secteur "La lisière urbaine" de l'AVAP/SPR
- Alu (L) : Zone à urbaniser. Secteur du collage, soumise à l'OAP n°4 et aux règles du secteur "La lisière urbaine" de l'AVAP/SPR
- Alu (H) : Zone à urbaniser. Secteur des Hauts de Tallard, soumise à l'OAP n°5 et aux règles du secteur "Noyau historique et les faubourgs" de l'AVAP/SPR
- Alud : Zone à urbaniser destinée aux activités économiques. Secteur des Boulangeons soumise à l'OAP n°2 et ayant fait l'objet d'une dérogation au titre de l'article L122-7 du Code de l'Urbanisme

- Autres informations**
- Application de la loi Barrièr
 - Bâtiment ayant eu et/ou ayant toujours une vocation agricole
 - Périmètre de l'AVAP/SPR
 - Parcelles cadastrées (PCI vecteur 2024 - CRIGE PACA)
 - Bâtiments cadastrés (PCI vecteur 2024 - CRIGE PACA)
- Prescriptions surfaciques**
- Emplacement Réserve
 - Espace Boisé Classé
 - Loi Barrièr
 - Périmètre soumis à des orientations d'aménagement et de programmation
 - Trame verte à préserver
 - Zone humide à préserver
- Prescriptions ponctuelles**
- Bâtiment susceptible de changer de destination
 - Élément patrimonial à protéger
- Prescriptions linéaires**
- Alignement bâti à respecter
 - Préservation des RDC d'activités
- Autres informations**
- Application de la loi Barrièr
 - Bâtiment ayant eu et/ou ayant toujours une vocation agricole
 - Périmètre de l'AVAP/SPR
 - Parcelles cadastrées (PCI vecteur 2024 - CRIGE PACA)
 - Bâtiments cadastrés (PCI vecteur 2024 - CRIGE PACA)

DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES (05)
COMMUNE DE TALLARD (05130)

**REVISION ALLEGEE N°1
DU PLAN LOCAL D'URBANISME**



4.3. ZONAGE PARTIES URBANISEES EST

PLU approuvé le : 18/12/2023
Révision allégée n°1 arrêtée le :